



DELIBERATION N°2025/031/MJI PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 16

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2025

Présents :

ALI BACARI CHARAFINA, ALIDINA ASSANI CHAKA, MADI MARI DAROUECHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILIH ANSOUMATI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, SOUFFOU ZAIN-YA, AHMED SAID, ADAM TOILIHATI, HEDJA KOURAICHIA, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI, NOUDJOURN MADI ASSANI

Absents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SAID MADI ZAINA, NOUDJOURN MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, VITA SOIDIKI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte de gestion est le document comptable, établi par le Trésorier, relatif à l'exécution du budget de l'année n-1.

C'est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation similaire à celle du compte administratif. Il est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif.

Le compte de gestion du Trésorier a donné les résultats suivants pour l'année 2024.



Section	Résultat 2023 (€)	Affecté à l'investissement 2024 (€)	Résultat 2024 (€)	Résultat de clôture 2024 (€)
Investissement	-1 275 009,38		-501 379,15	-1 776 388,53
Fonctionnement	1 507 512,83	-14 448,19	131 010,12	1 624 074,76
Total général	232 503,45	-14 448,19	-370 369,03	-152 313,77

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) D'approuver le compte de gestion 2024 établi par le Trésorier.
- 2) Et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 22/06/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA

Date : 25/06/2025

Qualité : Maire

